

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 août 2017

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 août 2017 à 20h.

Il délibère, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur le point suivant :

### **1. Salle polyvalente : attribution du Lot N°9**

Suite à la défection du Groupe Bernard dans le cadre de l'opération de rénovation et agrandissement de la Salle Polyvalente, accord unanime pour valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 août 2017 attribuant le Lot 9 « Carrelage – Faïence » à l'Entreprise Projet Carrelage, située à Mezel, pour un montant HT de 28 052 €.

### **2. Etude diagnostique d'assainissement : passage caméra**

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la commune, unanimité pour valider la décision de C2EA de retenir la SEMERAP pour le passage caméra compris dans ses prestations, pour un montant HT de 4 830 € et pour autoriser le maire à effectuer un paiement direct.

### **3. Travaux de drainage du cimetière : choix du prestataire**

Unanimité pour retenir l'Entreprise Fabien DESFARGES, moins disante, pour effectuer le drainage du cimetière. Son devis de 1 623,02 € HT sera toutefois modifié avec un drain routier à la place d'un drain agricole, d'un diamètre de 200 au lieu de 100.

### **4. Contrôle technique des poteaux d'incendie**

Pour une question de sécurité, accord unanime pour maintenir un contrôle annuel des poteaux d'incendie par les services de la SEMERAP.

### **5. Vente de biens du domaine privé de la commune**

Décision unanime pour laisser à l'appréciation du Conseil Municipal la fixation du prix d'un terrain pour sa vente, selon la nature du terrain et le zonage au PLU. Les éventuels frais de division et/ou de bornage, ainsi que les frais notariés, seront laissés à la charge du demandeur.

### **6. Demande d'acquisition d'une parcelle communale aux Incas**

Les membres souhaitant préalablement examiner des situations similaires dans la commune, la demande pour l'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la commune au village des Incas sera délibérée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **7. Avenant à la DSP assainissement**

A la demande de la SEMERAP, délagataire de la Commune pour l'assainissement collectif, adoption unanime d'un avenant modifiant la clause de révision tarifaire de façon à notifier à la collectivité les tarifs applicables pour l'année N au plus tard le 15 octobre de l'année N-1.

### **8. Convention pour la fourniture des repas scolaires**

Adoption unanime d'une nouvelle convention pour la fourniture des repas scolaires par la Commune de Loubeyrat proposant : l'augmentation du coût du repas adulte de 5,26 € à 5,29 €, une facturation de la totalité du prix subventionné des repas enfant avec versement ultérieur de la subvention du Conseil Départemental après sa notification, et une modification mineure de l'indice de révision des prix.

### **9. Demande participation financière au FSL**

Le financement du Fonds de Solidarité Logement étant de la compétence du Conseil Départemental, le Conseil Municipal ne souhaite pas allouer un financement communal.

### **10. Renouvellement des conventions « assistance retraites » du CDG63**

La commune ayant adhéré en 2015 pour 3 ans à la convention « Assistance retraites » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, décision unanime de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **11. Création d'un poste d'ATSEM PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour permettre à un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'être nommée dans ses fonctions réelles, exercées depuis septembre 2005 à l'école, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 29,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'agente concernée pourra être intégrée directement dans ce nouveau grade équivalent dès obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

### **12. Régularisation des durées de contrats aidés**

Afin de faire face à l'augmentation significative des effectifs à la rentrée scolaire de 2017, le temps de travail de l'Emploi d'Avenir de 30/35<sup>ème</sup> renouvelé le 6 juillet 2017 sera porté à 35/35<sup>ème</sup>, et celui du CUI-CAE de 20/35<sup>ème</sup> devant être recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2017 sera porté à 26/35<sup>ème</sup>.

### **13. Conditions de mise à disposition du CLIC d'un local en mairie**

Une antenne de l'Espace Ressource Aides à Domicile (ERAD) du CLIC Riom Limagne Combrailles fera une permanence toutes les 6 semaines dans un local de la mairie mis gratuitement à sa disposition. Une convention de mise à disposition sera signée.

### **14. Modification des statuts de Combrailles, Sioule et Morge**

Considérant les nouvelles modalités d'aide à l'apprentissage de la natation qui ont été définies par le Conseil Communautaire en date du 7 juin 2017, adoption unanime des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge stipulant la prise en charge des frais d'accès aux piscines (compris mise à disposition de maître-nageur) et coûts de transports pour les écoles du territoire.

### **15. Service d'instruction des actes d'urbanisme aux communes de Combrailles, Sioule et Morge**

La commune se déclare unanimement favorable à la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme, au sein de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, destiné aux Communes membres.

### **Questions diverses**

- a. Une motion est prise et sera adressée à Monsieur le Préfet contre la suppression brutale des emplois aidés qui va perturber l'organisation scolaire.
- b. Le rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte des Combrailles est présenté au Conseil Municipal.
- c. Le programme prévisionnel de la voirie 2018 qui sera présenté à Combrailles, Sioule et Morge concernera la réfection de la VC1/VC17 avec la participation de la commune de Montcel et du Département.
- d. Un nouveau courrier sera adressé à M. DEFOSSE dans le cadre d'une éventuelle procédure de péril imminent.
- e. La commune décide de participer à la consultation groupée menée par le CIAS pour l'acquisition d'un défibrillateur, en demandant d'y inclure le contrat de suivi/maintenance.
- f. M. Hervé HUGON représentera le maire à la réunion pour la convention concernant le Gour de Tazenat, qui se déroulera le 29 août 2017 à 10h à Combrailles, Sioule et Morge.
- g. La commune ne souhaite pas initier des animations spécifiques durant la « Semaine Bleue ».
- h. Le maire présente au Conseil Municipal l'arrêté de renonciation aux transferts de pouvoirs de police pris par Combrailles, Sioule et Morge en application des délibérations des communes-membres, y compris la nôtre.
- i. Une signalisation est à prévoir à la sortie du chemin de Tazenat sur le chemin de Joinsatte.
- j. Le Maire fait part d'une demande d'un résident de Tazenat pour la réparation du chemin à l'entrée du village, au niveau du déversoir du Gour. Un enrobé à froid sera prévu à l'occasion d'une prochaine commande.
- k. Le prochain Conseil Municipal est fixé au Vendredi 6 octobre 2017.